



# Syndicat National CGT du Groupe CAPGEMINI



Tract exceptionnel n°2011-1  
Pour diffusion dans le cadre de l'accord information

Union Générale des Ingénieurs,  
Cadres et Techniciens

## BILAN SNGC-CGT 2011

Il est de coutume de faire un bilan en fin d'année, et nous pensons qu'il est utile de vous faire cette rétrospective, pour faire le point sur les négociations, les actions menées en votre nom, les victoires et les défaites ; ensuite, nous pourrons, forts de ce bilan, tracer la feuille de route pour 2012, qui d'ores et déjà s'annonce riche en événements.

### REORGANISATION CAPGEMINI / SOGETI

L'année a commencé par la réorganisation imposée par la Direction de l'UES, consistant à fusionner, d'une part 6 entités Capgemini en 1 seule : Capgemini Technology Services (TS), regroupant 8166 salarié-e-s ; et d'autre part 3 entités Sogeti en 1 seule : Sogeti France, regroupant 6204 salarié-e-s. Quels ont été les impacts sociaux de cette réorganisation concernant 80% des salarié-e-s de l'UES, censée être « sans incidence » selon la Direction :

- Pertes d'emploi pour de nombreux salarié-e-s (nous aurons les chiffres début 2012)
- Changements hiérarchiques en cours d'année, montrant des signes de tension entre nos managers eux-mêmes
- Les instances représentatives du personnel s'en sont retrouvées perturbées et ont fonctionné en mode dégradé.
- Et surtout, ce n'est que le début ! En 2012 la réorganisation continuera ; ainsi 500 salarié-e-s de Capgemini OS rejoindront les effectifs de Capgemini TS au 01/01/2012, de gré ou de force !

### NEGOCIATIONS

#### Accord Télétravail : signé !

Le télétravail, possibilité attendue par nombre de salarié-e-s, est désormais possible grâce à cet accord auquel nous avons adhéré.

En effet, ce mode de travail permet aux salarié-e-s volontaires (précision importante !), de travailler à domicile, avec des mesures d'accompagnement de l'entreprise, notamment la prise en charge de coûts d'installation et d'adaptation d'un poste de travail chez soi.

Malgré les lacunes de cet accord, nos adhérent-e-s ont majoritairement estimé que cet accord était une avancée significative et ont voté pour.

#### NAO Egalité professionnelle Homme/Femme : signé !

Les adhérents du SNGC-CGT ont majoritairement voté pour cet accord (62%). Mais nous resterons très vigilants pour vérifier son application.

#### NAO Participation, PEG et PERCO : non, non et non !

- **Refus** de supprimer l'accord supprimant le compte bloqué à 10% et n'intégrant pas la péréquation dans le calcul de la participation. D'ailleurs cet accord n'a pas obtenu les signatures suffisantes pour être applicable !

- **Refus** de signer l'accord portant avenant sur le PEG, car non signataire de l'accord initial sur le PEG, de 2003 ; le signer signifierait adhérer à l'accord initial.

- **Refus** de signer l'accord sur le PERCO (87% de votes contre), car la CGT revendique le salaire comme principal vecteur d'avancée sociale, et non des primes et autres abondements versés sur des supports essentiellement spéculatifs. Mais l'accord sera applicable, car il a quand même été signé par d'autres OS, moins regardantes quant aux avancées sociales sur le long terme.

Syndicat National CGT du Groupe CAP GEMINI  
263 rue de Paris - case 421 - 93514 Montreuil cedex

Sociétés  
d'études

Enregistrement : 93 B 0482006/141

organisation@sngc-cgt.org  
<http://www.sngc-cgt.org>



(\*) : Retrouvez tous nos tracts sur notre site : <http://www.sngc-cgt.org/>

### **NAO Salaires : la Direction interrompt la négociation avant son terme !**

Les adhérent-e-s du SNGC-CGT ont majoritairement voté contre, à 86%, ce brouillon d'accord.

Mais, alors qu'il y avait une intersyndicale, les autres OS ont brusquement fait volte-face et ont signé ce texte, le rendant applicable et mettant un terme à cette NAO...

### **Négociations sur le statut des mandatés, le fonctionnement et les moyens des Organisations Syndicales**

Les adhérent-e-s du SNGC-CGT ont majoritairement voté :

1. **Pour** le 1er volet (statut du mandaté) à 64%
2. **Pour** le 2e volet (fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel) à 73%
3. **Contre** le 3e volet (les moyens des Organisations Syndicales) à 61%

Finalement, les autres OS ayant majoritairement signé les 3 volets, cet accord s'appliquera intégralement, ce qui réduira sensiblement nos moyens de communication envers vous (plus d'envois de tracts aux domiciles). Merci qui ?

### **Négociation sur la prime dividendes : un simulacre !**

Quand l'effet d'annonce politicienne est suivie par un simulacre de négociation, on aboutit à une prime entre 50 et 150 euros en fonction des classes de salaire, au lieu des 1000 euros, soit jusqu'à 20 fois moins !

## **ACTIONS INITIEES PAR LE SNGC-CGT**

Car l'action syndicale ne se limite pas à participer aux réunions de négociations que la Direction accepte d'inscrire à l'ordre du jour, nous avons mené nombre de revendications. En voici quelques unes pour 2011.

### **Remboursement des IJSS subrogées**

Alertés par un salarié, nous avons demandé des explications et la rectification automatique des cas de salarié-e-s subissant un préjudice financier du fait de la mauvaise application de la subrogation des Indemnités Journalières, notamment pour les congés maternité.

Près d'une centaine de salarié-e-s nous ont contacté suite à notre tract de janvier 2011 (\*). Nombre de dossiers sont encore en cours, mais déjà plusieurs ont pu se faire rembourser, jusqu'à 1500€ pour l'une d'entre elles.

Vos droits demeurent et vous pouvez nous contacter pour les faire valoir jusqu'à 5 ans après.

### **Prime de vacances et proratisation des congés d'ancienneté**

Comme Capgemini n'applique pas non plus la convention collective sur la prime de vacances et la proratisation des congés d'ancienneté, nous avons monté un dossier. Et devant le refus de Capgemini de reconnaître son devoir, nous avons saisi le Tribunal de Grande Instance de Nanterre pour exiger le versement de cette prime. A suivre donc !

### **Annulation de l'accord de prolongation des mandats**

Comme nous l'expliquions dans la gazette n°462 de mai 2011 (\*), nous avons fait annuler cet accord antidémocratique qui déniait aux salarié-e-s leur droit de choisir leurs représentant-e-s du personnel. Rendez-vous en mars prochain pour de nouvelles élections !

### **Lancement d'actions revendicatives sur les salaires**

C'est encore le SNGC-CGT qui a démarré le mouvement revendicatif sur les salaires dès le printemps, pour aboutir à une plateforme intersyndicale, malheureusement désertée par ceux qui l'avaient rejointe, dès la première proposition de signature. Quel dommage !

### **Relais des manifestations nationales contre les mesures gouvernementales anti-sociales**

Car la défense des salarié-e-s est un acte interprofessionnel et idéalement intersyndical.

Faire partie de la CGT, c'est être fier de ses idées et vecteur de revendications pour tous les salarié-e-s

**VOUS VOUS RECONNAISSEZ DANS CES VALEURS ?**

**Vous souhaitez en savoir plus, prendre contact, vous syndiquer ?**

**Une seule adresse : [organisation@sngc-cgt.org](mailto:organisation@sngc-cgt.org)**